

# Cas de contamination des nageurs chinois

## Fiche d'information / Foire aux questions

### Les faits

- Entre le 1<sup>er</sup> et le 3 janvier 2021, l'Agence chinoise antidopage (CHINADA) a prélevé 60 échantillons d'urine de nageurs chinois lors d'une compétition nationale de natation à laquelle 201 nageurs participaient. Cet événement ne constituait pas une épreuve de qualification pour les Jeux Olympiques.
- Aux environs du 15 mars 2021, après un retard dû à la pandémie de COVID-19, les échantillons ont été transmis au Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) par le laboratoire accrédité par l'AMA à Beijing. 28 résultats d'analyse anormaux (RAA) pour la substance interdite trimétazidine (TMZ), impliquant 23 nageurs différents, ont été rapportés, ce qui signifie qu'un faible nombre d'entre eux ont testés positifs plus d'une fois.
- Début avril 2021, CHINADA a informé l'AMA de l'ouverture, en coopération avec les autorités publiques, d'une enquête visant à établir la source de la TMZ détectée dans les échantillons. Certains éléments indiquaient qu'une contamination de groupe était possible :
  - Il y avait 23 nageurs et 28 échantillons positifs. Tous ont été testés positifs en même temps à la TMZ à des concentrations très faibles (bas pg/mL ou de l'ordre du ng/mL).
  - Les nageurs venaient de différentes régions de Chine, avaient des entraîneurs différents et appartenaient à des clubs de natation différents.
  - Les nageurs se trouvaient tous au même endroit au moment où les échantillons positifs sont apparus.
  - Certains nageurs ont été testés à plusieurs reprises au cours de cette compétition. Certains d'entre eux ont été testés à deux voire trois reprises au cours de journées consécutives. Pour plusieurs nageurs, les résultats ont fluctué du négatif au positif en quelques heures, ce qui est incompatible avec un scénario de dopage par ingestion volontaire ou de microdosage.
  - De plus, une équipe d'athlètes a séjourné dans un hôtel différent de celui où la TMZ a été trouvée. Trois de ces athlètes ont été testés et aucun n'a testé positif au TMZ.
- Entre janvier et juin 2021, aucune compétition internationale de natation n'était prévue. Par conséquent, ces athlètes n'ont pas participé à de telles compétitions pendant de cette période.
- Le 15 juin 2021, l'AMA a été informée de la décision de CHINADA par laquelle cette dernière acceptait que :
  - 1) les 23 nageurs avaient été testés positifs à la TMZ au début de 2021, après avoir été exposés par inadvertance à la substance par contamination alimentaire/environnementale, suite à la détection de TMZ dans la cuisine de l'hôtel (notamment dans les contenants d'épices, le ventilateur d'extraction au-dessus de la plaque de cuisson et les drains) ; et que
  - 2) aucune procédure pour violation des règles antidopage (VRAD) ne serait ouverte. Cette décision a été notifiée simultanément à World Aquatics (anciennement FINA), comme l'exigent les règles.

- Afin de déterminer si elle devait exercer son droit d'appel, l'AMA a examiné de manière approfondie la décision de CHINADA et a demandé le dossier complet en date du 21 juin 2021. Le dossier complet a été transmis tant à l'AMA qu'à World Aquatics, qui l'avait également demandé et qui a procédé à son propre examen du cas.
- Pendant le délai d'appel de 21 jours, l'AMA a transmis le dossier à des avocats externes pour qu'ils puissent l'examiner à leur tour et donner leur avis. Le dossier a également été transmis au département des Sciences de l'AMA. À la suite d'une analyse scientifique approfondie du dossier, y compris des informations fournies par le fabricant de TMZ, le département des Sciences de l'AMA a conclu que le scénario de contamination était plausible et qu'il n'y avait aucun élément scientifique concret pour le remettre en question.
  - [Pour obtenir des informations complètes sur les aspects scientifiques de cette affaire, veuillez écouter l'intervention du [directeur scientifique de l'AMA, le professeur Olivier Rabin, lors de la conférence de presse de l'AMA du 22 avril](#)].
- Début juillet, l'AMA a reçu un avis juridique, rédigé par un avocat britannique, selon lequel un appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) n'était pas justifié.
  - [Pour obtenir des informations complètes sur les aspects juridiques de cette affaire, veuillez écouter l'intervention du [General Counsel de l'AMA, Ross Wenzel, lors de la conférence de presse de l'AMA du 22 avril](#)].
- Compte tenu des éléments scientifiques et de tous les renseignements disponibles - qui ont été recueillis, évalués et testés par des experts en pharmacologie de la TMZ et des experts en antidopage – ainsi qu'en vertu du Code mondial antidopage, l'AMA n'avait aucune base sur laquelle contester les conclusions de CHINADA relativement à la contamination alimentaire/environnementale – une position également adoptée par World Aquatics, qui a décidé de ne pas faire appel non plus de la décision de CHINADA.
- En 2022, l'Agence internationale de contrôles (ITA) a contacté l'AMA au sujet d'une information qu'elle avait reçue et qui suggérait que les résultats des échantillons des nageurs chinois avaient été manipulés et/ou n'avaient pas été correctement rapportés. L'AMA a donné suite à ces allégations et a collaboré avec l'ITA. L'enquête menée n'a apporté aucune preuve que les résultats de l'échantillon avaient été manipulés ou incorrectement rapportés. Au contraire, les preuves ont clairement démontré que les résultats avaient été correctement rapportés par CHINADA. Au cours de leurs discussions avec l'ITA, les enquêteurs de l'AMA ont collaboré avec les enquêteurs de l'ITA et ont invité le département de Science de l'AMA à expliquer à l'ITA ses conclusions sur l'affaire (sur la base de son examen de l'année précédente).
- En avril 2023, le service d'enquête de l'Agence antidopage des États-Unis (USADA) a contacté le département Renseignements et enquêtes de l'AMA sur la base d'une information reçue et selon laquelle les cas en question avaient été dissimulés et que l'informateur/source prétendait en détenir la preuve. L'AMA savait que ces cas n'avaient pas été dissimulés, puisqu'elle les avait examinés avec World Aquatics en 2021 et en avait discuté avec l'ITA en 2022. L'AMA a donc informé l'USADA qu'elle était au courant de ces cas, et qu'ils avaient été examinés par le département des Affaires juridiques et par le département des Sciences. Elle a clairement indiqué que si USADA avait de nouveaux éléments de preuve, elle serait prête à les examiner et à réévaluer sa position, ainsi qu'à interroger la source d'USADA. USADA n'a pas répondu à cette invitation, et aucune nouvelle preuve n'a été fournie.
  - [Pour des informations complètes sur les aspects de cette affaire relatifs au département Renseignements et enquêtes, veuillez écouter l'intervention du [Directeur, Renseignements et enquêtes de l'AMA, Gunter Younger](#) lors de la conférence de presse de l'AMA du 22 avril].

- L'AMA s'en tient fermement aux résultats de son enquête scientifique et à sa décision juridique concernant cette affaire. Nous sommes également convaincus que le département Renseignements et enquêtes de l'AMA, un département indépendant, a donné suite à toutes les allégations reçues, et qu'elles n'ont été corroborées par aucune preuve et n'ont donc pas atteint le seuil fixé par l'AMA pour l'ouverture d'une enquête.
- Il faut préciser que si de nouveaux éléments de preuve avaient été révélés à quelque moment que ce soit au cours de ce processus, l'AMA les aurait examinés. C'est toujours le cas aujourd'hui.
- Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un sujet très complexe, susceptible de donner lieu à des interprétations erronées. Par conséquent, nous fournissons également des réponses aux **questions fréquemment posées** ci-dessous.

## Cas de contamination des nageurs chinois

### Foire aux Questions

#### 1. Pourquoi l'AMA accepte-t-elle l'explication de contamination à la trimétazidine (TMZ) en l'espèce et non dans d'autres cas?

La contamination peut se présenter sous diverses formes (p. ex. suppléments nutritionnels contaminés, viande contaminée, eau contaminée, contamination de médicaments). Dans chaque cas de contamination présumée, le scénario de contamination spécifique doit être évalué et testé afin de déterminer s'il est plausible, s'il est compatible avec le(s) résultat(s) d'analyse anormal(aux), et s'il est susceptible d'être accepté selon la prépondérance des probabilités.

Dans le cas présent, cela a été fait de manière approfondie, et non seulement il n'y avait aucun élément de preuve indiquant un scénario de dopage, mais toutes les preuves existantes renforçaient la théorie de la contamination. En effet, même en faisant abstraction du fait que la TMZ a été découverte par les autorités chinoises dans la cuisine de l'hôtel, les résultats d'analyse – en particulier les concentrations faibles voire très faibles de tous les résultats positifs, ainsi que le fait que, lorsque les sportifs avaient été contrôlés plus d'une fois, leurs résultats ont fluctué entre négatifs et positifs à faible concentration à quelques heures d'intervalle – n'étaient pas compatibles avec le profil d'excrétion d'un scénario d'ingestion délibérée de TMZ, mais plutôt avec une certaine forme de contamination.

À l'inverse, prenons l'exemple du cas de la patineuse russe Kamila Valieva. Son explication initiale de contamination par contact avec son grand-père, après avoir été examinée par le Département des sciences de l'AMA, a été jugée non conforme avec la pharmacocinétique de la TMZ, et a donc été contestée par l'AMA devant le Tribunal ad hoc du TAS aux Jeux olympiques d'hiver de 2022 à Beijing. L'AMA a également contesté l'explication subséquente fournie par l'athlète – lors de la procédure d'appel devant le TAS – selon laquelle elle avait été contaminée indirectement par un dessert aux fraises que son grand-père lui avait préparé. Le TAS a finalement accepté la position de l'AMA, selon laquelle l'explication de l'athlète comportait de graves lacunes en matière de preuves.

#### 2. Pourquoi l'AMA n'a-t-elle pas imposé une suspension provisoire aux nageurs chinois dans ce cas?

En vertu du [Code mondial antidopage](#), l'AMA n'a pas le pouvoir d'imposer elle-même des suspensions provisoires. Ce pouvoir appartient à l'Autorité de gestion des résultats concernée, qui était en l'occurrence l'Agence chinoise antidopage (CHINADA).

### **3. Pourquoi l'AMA n'a-t-elle pas fait appel de la décision de CHINADA de ne pas imposer de suspension provisoire ?**

Dès le début de ce processus, les résultats d'analyse indiquaient qu'un scénario de contamination était plausible. Ayant décidé d'établir ce qui aurait pu se passer dans ces circonstances inhabituelles, CHINADA a lancé une enquête afin de déterminer s'il y avait eu contamination, et découvrir la source de la trimétazidine (TMZ) trouvée dans les échantillons des nageurs. Au cours de son enquête, CHINADA n'a pas pris de décision formelle d'imposer ou de ne pas imposer une suspension provisoire. Par conséquent, il n'y avait pas de décision contre laquelle l'AMA ou World Aquatics auraient pu faire appel devant le TAS. Un examen des circonstances par CHINADA avant de prendre une décision de suspension provisoire - tel que permis par le Code - n'a pas été jugé déraisonnable dans ces circonstances.

### **4. Les suspensions provisoires doivent-elles être prononcées immédiatement par l'Organisation antidopage (OAD) concernée dès qu'il y a un résultat positif pour une substance interdite ?**

Pour certaines substances (dites substances non spécifiées telles que la TMZ), une suspension provisoire est obligatoire.

Pour d'autres substances (dites spécifiées), la suspension provisoire est facultative.

Toutefois, même dans des cas où des suspensions provisoires sont obligatoires, il existe des exceptions, dont l'une est spécifique aux cas de contamination probable. En termes de délais, le Code permet aux sportifs de fournir des explications pour le résultat positif avant qu'une suspension provisoire ne soit imposée.

Dans le cas d'une suspension provisoire obligatoire potentielle, les sportifs pourraient tenter de faire valoir que, sur la base de leur explication, leur cas relève de l'une des exceptions (par exemple, la contamination) et que, par conséquent, une suspension provisoire ne devrait pas être imposée, malgré le résultat positif.

Dans le cas en question, dès le début de l'affaire, il y avait de fortes indications qu'il pouvait s'agir d'un cas de contamination et que la source pouvait être la même pour tous les athlètes (voir les faits ci-dessus). En théorie, chacun des sportifs aurait pu être interrogé afin d'expliquer comment la substance s'était retrouvée dans son organisme. Cependant, face à la situation inhabituelle où 23 athlètes ont été contrôlés positifs à la même substance, au même moment et à des niveaux similaires (très faibles), les autorités chinoises ont décidé d'enquêter sur la question pour tenter de déterminer ce qu'il s'était passé. Étant donné que la Chine était en plein confinement lié à la pandémie de COVID-19, et que des restrictions de voyage strictes étaient en place, il aurait été impossible pour chaque athlète de retourner à l'hôtel ou sur le site pour essayer de déterminer comment il avait ingéré la substance. Cette approche a semblé juste et raisonnable vis-à-vis des athlètes dans ces circonstances.

### **5. Les nageurs auraient-ils bénéficié d'un avantage de performance à la suite de l'ingestion involontaire de la TMZ ?**

Sur la base des concentrations de TMZ détectées dans les échantillons des athlètes, il n'y aurait eu aucun avantage en termes de performance lors de la compétition nationale du 1<sup>er</sup> au 3 janvier 2021, et encore moins lors d'événements subséquents tels que les Jeux olympiques de Tokyo, environ sept mois plus tard. La compétition nationale du 1<sup>er</sup> au 3 janvier 2021 n'était pas un événement de qualification pour les Jeux Olympiques, et il n'y a pas eu d'événements internationaux avant les Jeux Olympiques de Tokyo.

## **6. L'AMA est-elle d'accord avec la décision de la CHINADA de ne pas ouvrir de procédure à l'encontre des 23 nageurs pour violation des règles antidopage (VRAD)?**

Après un examen approfondi du dossier et une consultation d'experts scientifiques et juridiques, et sur la base des conseils d'avocats externes spécialisés, l'AMA a décidé de ne pas contester le scénario de contamination mis de l'avant par les nageurs chinois.

Outre la découverte de TMZ dans la cuisine de l'hôtel où séjournaient les sportifs, il y avait également des facteurs contextuels et scientifiques qui indiquaient clairement qu'il s'agissait d'une contamination plutôt qu'une ingestion volontaire ou une tricherie, notamment :

- Il y avait 23 nageurs et 28 échantillons positifs.
- Les nageurs se trouvaient tous au même endroit au moment où les échantillons positifs sont apparus.
- Tous les résultats des échantillons étaient à des concentrations constamment très faibles.
- Certains nageurs ont été testés à plusieurs reprises au cours de cette compétition. Certains d'entre eux ont été testés à deux voire trois reprises au cours de journées consécutives. Pour plusieurs nageurs, les résultats ont fluctué du négatif au positif en quelques heures, ce qui est incompatible avec un scénario de dopage par ingestion volontaire ou de microdosage.
- De plus, une équipe d'athlètes a séjourné dans un hôtel différent de celui où le TMZ a été trouvé. Trois de ces athlètes ont été testés et aucun n'a testé positif au TMZ.

Pour des raisons essentiellement techniques, l'AMA n'était pas entièrement d'accord avec l'approche de CHINADA. Cependant, ayant déterminé qu'elle n'était pas en mesure de contester le scénario de contamination, l'AMA a décidé de ne pas lancer 23 appels techniques auprès du TAS afin de remplacer des conclusions de « pas de VRAD » par des conclusions de « VRAD sans faute ni négligence » de la part des sportifs. De tels appels, même s'ils avaient abouti, n'auraient absolument rien changé en termes de participation des sportifs aux Jeux Olympiques ou à toute autre manifestation sportive.

## **7. Si l'AMA n'était pas d'accord avec la décision de la CHINADA de ne pas ouvrir de procédure pour violation des règles antidopage, pourquoi n'a-t-elle pas fait appel devant le TAS ?**

Compte tenu de l'examen complet du dossier, l'AMA a suivi les conseils d'avocats externes spécialisés de ne pas faire appel de ces cas. Si l'AMA avait fait appel, il aurait s'agit d'un appel technique visant à convertir une conclusion « pas de VRAD » en une conclusion de « VRAD sans faute ni négligence » de la part des sportifs.

Si l'AMA avait fait appel, elle n'aurait pas pu obtenir un jugement sur l'affaire avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo en juillet/août 2021. Selon toute vraisemblance, le jugement n'aurait pas été rendu avant 2022.

De plus, étant donné que l'AMA aurait accepté que les sportifs n'avaient commis aucune faute ou négligence, elle n'aurait pas demandé qu'une période de suspension soit imposée ou que les résultats (après la compétition nationale en janvier 2021) soient annulés. Ainsi, tout sportif éligible et qualifié pour concourir à Tokyo aurait tout de même été autorisé à participer aux Jeux de Tokyo. Pour des raisons de pragmatisme et d'équité envers les sportifs (qui auraient dû faire face à cette contestation juridique à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques), l'AMA a décidé de ne pas déposer ce qui aurait été en grande partie un appel technique.

Il convient de noter que l'AMA n'a jamais, dans son histoire, fait appel d'une conclusion « pas de VRAD » pour la convertir en une conclusion de « violation sans faute ni négligence ». L'AMA n'a pas connaissance

qu'une autre organisation antidopage (OAD) l'ait fait. De plus, dans des circonstances similaires où d'autres OAD ont décidé de clôturer des dossiers « pas de VRAD » alors qu'ils auraient pu être conclus par « VRAD sans faute ni négligence » - y compris des cas où plusieurs sportifs de la même équipe ont été soumis à une contamination alimentaire - l'AMA n'a jamais fait appel. Ces cas antérieurs de contamination établie ont impliqué différents sports et différents pays sur de nombreuses années.

## 8. Pourquoi l'AMA n'a-t-elle pas publié de communiqué au sujet de ces cas ?

Comme expliqué ci-dessus, CHINADA a décidé de ne pas porter d'accusation contre les sportifs concernés. Même si l'AMA n'avait pas été entièrement d'accord avec cette décision, elle n'a pas fait appel pour les raisons expliquées.

Par conséquent, aucune VRAD n'a été établie. Étant donné que les VRAD n'ont pas été invoquées, il n'y avait aucune base dans le Code pour publier des détails sur ces cas.

Il faut souligner qu'au cours des dernières années, de nombreuses OAD ont fait valoir que dans des cas dans lesquels les sportifs n'ont commis aucune faute ou négligence (comme l'a accepté l'AMA ici), la publication de ces cas et des résultats y relatifs serait injuste pour les sportifs.

Prenons l'exemple d'un cas récent dans lequel il a été constaté qu'un sportif avait été mis en contact innocemment avec une substance interdite en administrant un médicament à son chien. Cette affaire a été résolue comme un cas où la faute n'était pas établie par USADA, et son directeur général, Travis Tygart, a été cité publiquement comme ayant déclaré: « *S'il ne fait aucun doute qu'un sportif entre en contact avec une substance interdite provenant d'une source totalement innocente et qu'il n'y a pas d'effet sur la performance, l'USADA continue de préconiser qu'il ne devrait pas y avoir de violation ou d'annonce publique.* »

En fait, dans le contexte du processus actuel de [mise à jour du Code et des Standards internationaux de l'AMA pour 2027](#), l'USADA est l'une des OAD ayant demandé à l'AMA de modifier les règles afin de permettre de ne pas publier les cas où il n'y a pas eu de faute ou de négligence. Cette demande est actuellement examinée par l'équipe de révision Code.

## 9. Que va faire l'AMA au sujet de la grave atteinte à la protection des données qui a entraîné la fuite des informations personnelles des sportifs ?

À la demande du Président du Conseil des sportifs de l'AMA, Ryan Pini, l'AMA mènera une enquête approfondie sur ce qui a mené à la fuite des informations de ces sportifs dans les médias, et prendra toutes les mesures nécessaires afin de sanctionner les responsables de cette violation du droit à la vie privée et d'avoir ainsi exposés ces sportifs à des critiques injustes au vu du fait qu'ils ont été victimes de contamination.

## 10. Pourquoi l'AMA a-t-elle une telle confiance dans sa gestion de cette affaire, étant donné la réaction des médias ?

L'AMA a procédé à un examen approfondi de l'affaire d'un point de vue scientifique, et a finalement suivi l'avis d'avocats externes de ne pas faire appel devant le TAS. Même si l'on fait abstraction de l'enquête de CHINADA et de la découverte de TMZ dans la cuisine de l'hôtel, les informations scientifiques obtenues par l'AMA - basée sur les résultats analytiques – ont démontré qu'il n'y avait pas d'éléments scientifiques concrets permettant de contester un cas de contamination.

L'AMA comprend que certaines parties prenantes puissent ne pas être d'accord avec l'issue de cette affaire. Cependant, se lancer dans des théories conspirationnistes de dissimulation et de favoritisme à l'égard de la

---

Chine est scandaleux, sans fondement et diffamatoire. Plutôt que de cacher ces cas, l'AMA les a examinés de manière approfondie et en a discuté avec plusieurs organisations internationales à différents moments entre 2021 et 2023.

Enfin, nous invitons les parties prenantes à examiner les faits et les preuves de cette affaire, et à ne pas perdre de vue la perspective des sportifs qui ont été victimes de la contamination.